



**Décision N°** : DG/SG/DPS/DRH41/2024  
Casablanca, le **28 JUIN 2024**

## **APPEL A CANDIDATURE LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES PECHEES**

- Vu le Dahir n° 1-69-45 du 4 Hija 1388 (21 Février 1969) portant création de l'Office National des Pêches (ONP), tel que modifié et complété ;
- Vu la nomination de Madame Amina FIGUIGUI en sa qualité de Directeur Général de l'ONP, à compter du 18 Février 2010 ;
- Vu le Règlement Provisoire portant Statut Particulier du Personnel de l'ONP ;
- Vu l'Organigramme de l'ONP ;
- Vu les nécessités de service ;
- Vu la disponibilité des postes budgétaires au niveau de la loi cadre.

### **DECIDE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

L'ouverture d'un appel à candidature pour le recrutement d'un Chef de Division Gestion Comptable et Fiscale.

#### **ARTICLE DEUX : MISSIONS DU CHEF DE DIVISION**

Relevant de la Direction Finance et Comptabilité, ses principales missions consistent à :

- Piloter la production et la diffusion de l'ensemble des documents comptables et fiscaux de l'Office dans le respect des réglementations comptable et fiscale en vigueur et les délais afférents ;
- Garantir la fiabilité des comptes, des écritures, l'image fidèle et la sauvegarde du patrimoine de l'Office ;
- Garantir la remontée de l'information comptable, son exhaustivité pour l'ensemble des entités de l'Office et veiller à la production des états de synthèse consolidés ;
- Veiller à l'amélioration continue du système d'information comptable ;
- Contribuer à l'élaboration du budget de la Direction et en assurer le suivi ;
- Participer aux instances de pilotage des projets transversaux de l'Office ;
- Assurer l'encadrement, l'assistance et l'évaluation des collaborateurs sous sa responsabilité et contribuer au développement de leurs compétences.

Cette description prend en compte les principales responsabilités, elle n'est pas limitative.



[www.onp.ma](http://www.onp.ma)

### ARTICLE TROIS : PROFIL DU CANDIDAT

CONDITIONS - CANDIDAT EXTERNE	CONDITIONS - CANDIDAT INTERNE / CDI
<ul style="list-style-type: none"><li>• Être de Nationalité Marocaine ;</li><li>• Être titulaire d'une licence ou plus en management, comptabilité, finance, contrôle de gestion et /ou en audit ;</li><li>• Avoir une expérience de 4 années au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature) dans au moins l'un des domaines suivants : comptabilité, finance, contrôle de gestion et audit dont 2 années au moins dans un poste de responsabilité.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Être classé(e) à l'échelle 10 ou plus ;</li><li>• Être titulaire d'un diplôme de Bac+2 ou plus ;</li><li>• Avoir une expérience de 4 années au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature), dont 2 années au minimum dans un poste de responsabilité à l'ONP au rang de Chef de Service. Une expérience probante en comptabilité, finance, contrôle de gestion et /ou en audit serait un atout.</li></ul>

### ARTICLE QUATRE : DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae détaillé ;
- Lettre de motivation ;
- Copie des diplômes ;
- Copie des attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Copie de la carte d'identité nationale ;
- Une proposition de plan d'action en rapport avec les attributions du poste souhaité.

**NB : Tout dossier incomplet sera rejeté.**

### ARTICLE CINQ : MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont tenus, avant le 12 JUIL 2024 à 16h30, d'envoyer leurs dossiers de candidature **constitués des pièces de l'article 4** (scannées en version PDF **en un seul document**) et transmis obligatoirement sur le lien suivant : [http://rhspace.onp.ma/rh\\_onp](http://rhspace.onp.ma/rh_onp)

**NB :**

- Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération ;
- Tout dossier de candidature incomplet ou sous un autre format que PDF sera rejeté.

Le Directeur Général instituera par décision une commission pour l'organisation des entretiens avec les candidats éligibles.

*S. K. Z.*

**Le Secrétaire Général**  
**BOUMEHRAZ H. Elthak**

#### **Conditions - candidat interne statutaire :**

- Les diplômes délivrés par des établissements privés ou étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience requise autre que l'expérience acquise à l'ONP (**NB** : attestation de travail ONP n'est pas exigée) ;
- La condition « être classé à l'échelle 10 ou plus » concerne uniquement les candidatures des agents statutaires.